



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 155 742 320 euros  
RCS PARIS n°493 455 042  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

**ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES PORTEURS  
D' ACTIONS DE CATEGORIE A  
DU 22 MAI 2015**

-----  
**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Première résolution : Proposition de nomination de Madame Catherine AMIN-GARDE en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Madame Catherine Amin-Garde, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Deuxième résolution : Proposition de nomination de Madame Astrid BOOS en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Madame Astrid Boos, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Troisième résolution : Proposition de nomination de Madame Françoise LEMALLE en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Madame Françoise Lemalle, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Quatrième résolution : Proposition de nomination de Monsieur Nicolas PLANTROU en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Monsieur Nicolas Plantrou, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6

années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Cinquième résolution : Proposition de nomination de Monsieur Pierre VALENTIN en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Monsieur Pierre Valentin, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Sixième résolution : Proposition de nomination de Madame Stéphanie PAIX en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Madame Stéphanie Paix, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Septième résolution : Proposition de nomination de Monsieur Didier PATAULT en qualité de membre du conseil de surveillance**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Monsieur Didier Patault, en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Huitième résolution : Proposition de nomination de Monsieur Pierre CARLI en qualité de censeur**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 28 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Monsieur Pierre Carli, en qualité de censeur, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Neuvième résolution : Proposition de nomination de Monsieur Alain LACROIX en qualité de censeur**

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 28 et 31, 9°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie A, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour

les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de nommer Monsieur Alain Lacroix, en qualité de censeur, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Dixième résolution : Pouvoirs pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

\*        \*  
          \*  
          \*